

Écoles Élémentaire de Chancelade
Procès-verbal du premier conseil d'école 13/11/2023
Année scolaire 2023/2024

Ouverture de la séance à 18h.

Présents : - **Enseignants** : Mme Cécile TREVIAUX (directrice et enseignante CPB), Mme GRELAUD Véronique (enseignante CPA) ; Mme Christèle DURAYSSEIX (enseignants CE1A), Mme Mathilde TAVARES (enseignant CE1 B), Mme Patricia RICQUEOBURG (enseignante classe CE2B), Mme Marianne RENARD (classe CM1 CM2), Mr Sophie HERROU (classe CM2), Mme Stéphanie BOR-LASCAUD (enseignante rattachée à l'école, intervenante pour les élèves allophones),

- **Représentants de la municipalité** : M Gilbert COUDASSOT (adjoint à la mairie de Chancelade)
- **Représentante du service jeunesse de la commune** : Mme Lydie LOURD
- **Délégués des parents d'élèves** : Mme DUMEZ, M BARCELO, Mme PASQUIS.

Excusés : M Olivier DESMOULIN (enseignant CE2A), Mme Florence DESMOULIN (enseignante CM1) , Mme Marie MONTILLET (enseignante classe CE2 B), Mme Maryvonne HOREAU (enseignante remplaçante rattachée à l'école), M Sébastien MOURGUES (décharge de direction, CP B)

Secrétaire de séance : Mme RENARD Marianne

Ordre du jour :

Le fonctionnement de l'école :

- *Installation et rôle du conseil d'école*
- *Point sur l'effectif en cours*
- *Élections des représentants de parents d'élèves*
- *Règlement intérieur de l'école : présentation et vote*
- *Organisation des services périscolaires*
- *Sécurité : incendie et PPMS*
- *Le budget municipal - la coopérative scolaire*
- *Les locaux : aménagements et travaux*

La pédagogie :

- *Organisation pédagogique*
- *Projet d'école*
- *Prévisionnel projets de l'année 2023/2024 et intervenants extérieurs*
- *Organisation des APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) et du soutien scolaire*

Ordre du jour :

Le fonctionnement de l'école :

• Installation et rôle du conseil d'école

Il est réuni une fois par trimestre et rassemble les différents acteurs de la vie scolaire. Certains membres font partie de droit et ont un droit de vote à ce conseil : deux personnes élues de la mairie, les enseignants, l'inspecteur de l'éducation nationale, les représentants de parents d'élèves.

Il vote le règlement intérieur.

Il donne son avis sur :

Le fonctionnement de l'école

Les activités scolaires

L'hygiène

La restauration

La composition des classes

L'utilisation des locaux en dehors du temps scolaire

L'organisation d'activités complémentaires, éducatives, sportives, culturelles.

• Point sur l'effectif en cours

A ce jour, l'effectif est de 199 élèves. Nous avons 5 élèves de plus que la rentrée précédente.

Les effectifs par niveau de classe sont les suivants :

- CP : 43 élèves
- CE1 : 41 élèves
- CE2 : 44 élèves
- CM1 : 35 élèves
- CM2 : 35 élèves

Actuellement, 17 enfants du voyage sont scolarisés au sein de l'école. Il y a encore 7 familles qui se sont manifestées et d'autres qui vont arriver.

Il y aurait des familles de Marsac qui font une attestation d'hébergement chez quelqu'un sur Chancelade. Cela entraîne un sureffectif à Chancelade. Monsieur Le Maire va donc arrêter les inscriptions pour cette année scolaire car nous accueillons ensuite les forains aussi et nous ne pouvons accueillir une quarantaine d'enfants du voyage avec nos effectifs de classe entre 22 et 25 élèves.

• Élections des représentants de parents d'élèves

Les élections se sont déroulées le vendredi 13 octobre par correspondance.

L'Association des Parents d'Elèves a présenté une liste composée des parents suivants :

Agathe Dumez, Amandine Sevastos, Julie Pasquis, Charlotte Cochin, Floréal Barcelo, Emilie Ladeuil, Elodie Virgo, Alexandra Deschamp, Cecilia Bihan, Maëva Raynal et Mathilde Jaubert.

Une seule liste s'est présentée donc élue.

• Règlement intérieur de l'école : présentation et vote

Le règlement intérieur va donc être voté à ce premier conseil d'école de l'année scolaire.

Il y a un changement dans le règlement intérieur, c'est une disposition concernant le dispositif pHare qui permet de lutter contre le harcèlement.

Celui comprend un protocole de gestion des cas de harcèlement. Ce protocole est harmonisé et une équipe départementale formée sur ce dispositif, qui sera sollicitée pour aider à l'analyse de chaque situation. Des

numéros verts seront diffusés dans les cahiers de liaison des enfants afin que chaque famille puisse en avoir connaissance. Ce dispositif de prévention permet de mesurer le climat scolaire, former, mobiliser, intervenir efficacement en cas de situations de harcèlement.

Cette disposition est insérée dans le paragraphe 3 intitulé « Attitudes et comportement à l'école ».

3.3. Attitudes et comportement à l'école

Dans leurs comportements respectifs, la communauté éducative et les élèves s'engagent à se témoigner respect et attention réciproque.

Les enfants et les familles doivent s'interdire tout comportement, geste ou parole qui porterait atteinte à la fonction ou la personne de l'enseignant, ou personne intervenant dans l'école, au respect dû à leurs camarades et à leurs familles. La violence verbale ou physique est inadmissible. Les familles dont les enfants provoqueraient des situations conflictuelles seraient convoquées.

Le droit de poursuivre une scolarité sans **harcèlement** constitue une composante du droit à l'éducation : aucun élève ne doit subir de faits de harcèlement résultant de propos ou comportements commis au sein ou à l'extérieur de l'école ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de dégrader ses conditions d'apprentissage.

Le harcèlement scolaire est susceptible d'engager la responsabilité civile des représentants légaux du mineur auteur de cet acte.

Il est également susceptible de constituer un délit qui engage la responsabilité pénale de son auteur qu'il soit mineur ou majeur, en application de la loi n° 2022-299 du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire.

L'école prend les mesures appropriées visant à lutter contre le harcèlement dans le cadre scolaire. A cet effet, les lignes directrices et les procédures destinées à la prévention, à la détection et au traitement des faits constitutifs du harcèlement scolaire, font l'objet d'une présentation en conseil d'école.

Chaque année, l'école, délivre une information à destination des élèves et des parents d'élèves pour prévenir le harcèlement et le cyberharcèlement.

Les manquements au règlement intérieur de l'école et en particulier toute atteinte à l'intégrité physique ou morale des autres élèves, des enseignants et du personnel peuvent, le cas échéant, donner lieu à des réprimandes portées à la connaissance des familles ou à des avertissements. Il est permis d'isoler de ses camarades, momentanément et sous surveillance, un enfant difficile, dont le comportement peut être dangereux pour lui-même ou pour les autres.

Tout acte de dégradation volontaire, sur les locaux ou le matériel, les objets ou les livres de l'école pourra être sanctionné. Dans certains cas, le remboursement pourra être demandé. Les graffitis sont interdits, les classes et les cours de récréation doivent rester propres.

Il est interdit de pénétrer dans une salle de classe et d'y rester pendant les récréations sans autorisation.

Les élèves doivent se déplacer dans le calme, il peut être interdit de parler, de jouer dans les bâtiments et les couloirs. Il y est interdit de courir, de bousculer, de dépasser ses camarades. Dans le cas où un élève ne respecterait pas ces règles, il pourra être sanctionné.

Les manquements au règlement intérieur de l'école, et en particulier, toute atteinte à l'intégrité physique ou morale des autres élèves ou des enseignants peuvent donner lieu à des réprimandes à caractère éducatif qui seront portées à la connaissance des familles.

Dans le cas de difficultés particulièrement graves affectant le comportement de l'élève dans son milieu scolaire, sa situation doit être soumise à l'examen de l'équipe éducative.

Vote du règlement intérieur :

Qui est contre ? 0

Il sera distribué et collé dans tous les cahiers de liaison. Les parents devront compléter un formulaire pour attester la lecture. Ce règlement restera collé dans le cahier de liaison pour éviter les pertes.

Pour l'année scolaire suivante, nous validerons le règlement intérieur au dernier conseil d'école au mois de juin, cela permettra de distribuer le règlement dès la rentrée scolaire.

- **Organisation des services périscolaires**

Parole laissée à Mme Lourd, responsable du service périscolaire et jeunesse auprès de la Mairie de Chancelade.

Le restaurant scolaire comprend 189 enfants, plus les enfants du voyage.

Au périscolaire, le matin, il y a 40-42 enfants accueillis et le soir 70 enfants environ.

Il y a toujours des difficultés liées au manque de personnel et au recrutement.

Question remontée des parents d'élèves :

Est-il possible d'en savoir plus sur l'étude du soir et sur la personne qui la dirige depuis peu ?

C'est un enseignant et directeur d'école retraité.

Il y a entre 10 et 15 enfants qui se rendent à l'étude.

Le démarrage a été difficile à cause du comportement inapproprié de certains enfants.

Le contrat sera renouvelé si une amélioration est constatée.

• ***Sécurité : incendie et PPMS***

Les exercices de sécurité ont été réalisés pour ce début d'année scolaire.

Un exercice PPMS attentat-intrusion a été réalisé le mardi 26 septembre en présence de Mme Ageneau de l'équipe mobile de sûreté de la DSDEN. Tout s'est déroulé normalement. Les enfants ont été préparés en amont par Mme Ageneau qui intervient dans chaque classe de l'école pour faire un rappel sur la sécurité et pour préparer à l'isolement en cas d'intrusion.

Un exercice incendie s'est déroulé le mardi 19 septembre. Tout s'est bien déroulé, aucun dysfonctionnement à signaler. Les élèves ont regagné les points d'évacuation très rapidement en respectant le calme.

• ***Le budget municipal - la coopérative scolaire***

La coopérative scolaire est affiliée à l'USEP de nouveau cette année. Elle fonctionne avec diverses actions dont la photo scolaire organisée en début d'année, les dons des familles (don qui est entièrement libre) et d'autres actions qui pourront être proposées en cours d'année scolaire selon les projets et besoins des classes.

L'ensemble de l'équipe remercie les parents qui participent à la vie de cette coopérative avec leurs dons entre autres.

Le budget municipal : Sur le budget 2023, une demande avait été faite pour remplacer les ordinateurs reliés aux TBI des classes, la mairie a su répondre à cette demande en rénovant les ordinateurs grâce à une amélioration de leur puissance. Ils fonctionnent donc mieux sauf certains pour lesquels des dysfonctionnements nouveaux sont apparus : classe N°1, classe N°2 et classe N10. L'équipe remercie la mairie pour cette maintenance.

Aussi, il y a toujours un ordinateur manquant pour le TBI de la classe de Mme RENARD, elle utilise ENCORE un ordinateur de la classe mobile. Cette demande a été renouvelée lors des demandes de travaux d'été, elle est toujours en attente.

Le budget à venir : Il sera reconduit à l'identique pour l'année 2024 concernant le budget alloué pour les fournitures, le transport et la culture.

Le budget associé au projet avec le Conservatoire est sollicité comme depuis plusieurs années et nous espérons que ce partenariat pourrait perdurer. Ce projet permet d'effectuer un projet commun entre l'école maternelle et élémentaire dans le cadre de la liaison GS/CP.

L'école a sollicité la Mairie pour des financements exceptionnels pour des projets sportifs pour cette année scolaire : le conseil des maîtres a programmé une activité payante avec un intervenant sportif qualifié par classe sur 3 disciplines : le tennis, la danse et l'escrime.

Monsieur Le Maire a validé ses projets et toute l'équipe le remercie vivement.

M Coudassot explique que cette enveloppe « exceptionnelle » est re demandée chaque année donc il serait judicieux d'intégrer une enveloppe à chaque classe pour éviter cette demande (et donc financement) exceptionnelle chaque année.

Il ajoute qu'un projet de rénovation du parc TBI de l'école est en cours de réflexion. Mme Duraysseix ajoute que le format vidéo projecteur interactif serait d'autant plus utile et intéressant.

- **Les locaux : aménagements et travaux**

L'ordinateur portable demandé pour la direction est installé, Mme Tréviaux remercie la mairie et David pour sa disponibilité.

Les travaux d'été ont été réalisés en grand partie : remerciement à la mairie.

Un lavabo a été installé dans la classe de Mme Tréviaux et M Mourgues.

Les étagères demandées dans diverses classes ont été réalisées ainsi que des baguettes pour les affichages.

Il y a une clef manquante, pour la salle de classe N°5 (classe de CE2 B Mme Ricquebourg). Ce qui l'empêche de fermer la porte en cas d'attentat-intrusion comme le stipule le PPMS.

Question remontée des parents d'élèves :

Est-ce que le protocole vigipirate est terminé et est-ce que le dépose minute va rester accessible durablement ? Oui il devrait rester ouvert sauf contre-indication. M Vitel, le directeur général des services, a apporté une réponse à la directrice à ce sujet.

Le dépose minute pourra être accessible car il fluidifie la circulation devant l'école aux horaires d'entrées et de sorties.

La pédagogie :

- **Organisation pédagogique**

L'école a toujours 9 classes.

Concernant l'effectif des enseignants : Mme Ricquebourg exerce à 80%, elle est donc complétée par Mme Montillet chaque jeudi.

Mme Brunet étant arrêtée, elle est toujours remplacée par Mme TAVARES pour cette année scolaire.

La répartition des enseignants sur les classes de l'école est la suivante :

- CP A : Mme GRELAUD
- CP B : Mme TREVIAUX et M MOURGUES
- CE1 A : Mme DURAYSSEIX
- CE1 B : Mme TAVARES
- CE2 A : M DESMOULIN
- CE2 B : Mme RICQUEBOURG et Mme MONTILLET
- CM1 : Mme DESMOULIN
- CM1 CM2 : MME RENARD
- CM2 : Mme HERROU

Concernant les AESH : 2 AESH interviennent dans l'école auprès de 3 élèves.

- **Projet d'école**

Le projet d'école est identique avec l'axe de suivi de la fluence en lecture à l'échelle de l'école, sur une perspective de plusieurs années.

Un avenant sera inséré avec les projets en EPS avec les intervenants sportifs diplômés.

- **Prévisionnel projets de l'année 2023/2024 et intervenants extérieurs**

Sont exposés ici, les projets en cours d'organisation ou prévisionnels. Ceci peut évoluer dans le courant de l'année.

Projet « école et cinéma » : les classes sont inscrites au dispositif et visionneront donc les 3 films programmés. La première projection aura lieu fin novembre.

Projet musical avec le Conservatoire : Dans le cadre de la liaison cycle 1 et cycle 2, les élèves des classes de GS, CP participeront à ce projet. Il débutera en janvier et se terminera en juin.

Le projet pédagogique va être rédigé en commun entre les enseignants et les intervenants du Conservatoire s'il le financement est validé.

Projet « Balle Ovale » : mis en place par le club de rugby de Périgueux, en partenariat avec l'USEP. Il est en cours et se terminera en novembre. Ce projet est en lien avec la coupe du monde du rugby et les Jeux Olympiques.

Bandes Dessinées : 1 classe a bénéficié d'une intervention en classe dans le cadre du festival de la BD.

Projet EPS USEP : les classes pourront participer à des regroupements sportifs selon les thématiques proposées.

Intervention de l'infirmière scolaire : Mme Basbayon, l'infirmière scolaire, interviendra auprès des élèves pour une formation adaptée aux élèves sur les gestes des premiers secours. Cela rentrera dans le cadre d'une action d'éducation à la santé.

Mme Basbayon interviendra aussi dans le cadre de la puberté et du consentement auprès des élèves de CM2 d'une classe de l'école.

Mme Basbayon assure des permanences au sein de l'école (affichage devant l'école pour les dates de permanence) et elle peut être sollicitée par les parents, par les enseignants (sous l'accord des parents).

Intervention prévention routière : l'association prévention routière interviendra aussi au cycle 3.

Intervention à la bibliothèque : les élèves peuvent se rendre une semaine sur deux à la bibliothèque de Chancelade (ils empruntent des livres).

Intervention M Leconte : M Leconte interviendra de nouveau dans les classes pour une sensibilisation aux dangers d'internet, au harcèlement lié aux médias ... Il proposera aussi le permis internet aux élèves de cycle 3. La directrice réfléchit à une ouverture de ces discussions avec les familles sur du temps scolaire notamment avec les élèves de cycle 3.

Projet EPS tennis : les classes de CE2 et CM1 bénéficieront de séances de tennis avec le Tennis Club de Chancelade.

Projet EPS Escrime : les classes de CM1 et CM2 bénéficieront de séances d'escrime avec un intervenant diplômé (antenne escrime de Chancelade).

Projet EPS Danse : les classes de CP et CE1 bénéficieront de séances de danse avec une intervenante diplômée.

Projet avec le SMD3 : à l'échelle de l'école, les classes bénéficieront d'activités sur le tri, la gestion des déchets.

L'APE ajoute qu'une nouvelle journée de formation aux gestes qui sauvent sera proposée aux parents.

- **Organisation des APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) et du soutien scolaire**

Elles sont organisées en fonction des besoins des élèves et des projets de classe par leur enseignant respectif et sont dispensées sur la pause méridienne, de 11h30 à 12h ou de 13h à 13h30.

Une autorisation est demandée en début d'année pour la participation aux APC.

Un soutien scolaire dans les domaines des mathématiques et du français a été mis en place depuis le début de mois d'octobre. Ce soutien est assuré par des enseignantes volontaires dans le cadre des missions supplémentaires proposées aux enseignants.

Il se déroule les lundis et les jeudis pour les élèves CE1, CE2, CM1 et CM2, avec Mme Grelaud et Mme Duraysseix. Pour les élèves de CP, le soutien a lieu les lundis par Mme Tréviaux.

Question remontée des parents d'élèves :

L'absence d'AESH d'ATSEM en grande section l'année dernière a-t-elle engendré un retard d'apprentissage pour les enfants entrés en CP cette année ?

Aucune donnée ne peut confirmer qu'un retard chez un élève peut provenir de l'absence de l'ASTEM à temps complet dans les classes de GS. Les enseignantes de GS ont compensé du mieux possible. Les enseignants de CP n'ont pas fait ce constat.

Fin de la séance : 19h03.

Mme Tréviaux, Directrice de l'école élémentaire

